

La Predication a la Cathedrale

Les sermons du Révérend Père Emile Hoffet, O. M. I., continuent d'attirer à la Cathédrale St. Louis de très nombreux fidèles, qui viennent de toutes les paroisses de la ville, estimant avec raison que l'Eglise mère, l'Eglise métropolitaine du diocèse, est la demeure ecclésiastique commune de tous ceux qui relèvent de l'Archevêque de la Nouvelle-Orléans, clergé et laïques. Le Père Hoffet, comme nous avons déjà eu le plaisir de le dire, est non seulement un théologien de grand mérite, mais un "instructeur religieux," s'il nous est permis de nous servir de ce terme, de premier ordre. Il estime que nous devons connaître à fond les principes et les dogmes de notre religion, et il s'efforce de nous en faire voir et comprendre toute leur force pénétrante et leur vérité éternelle. A notre époque de Carême il est bon de faire un petit cours de théologie, surtout lorsque la tâche est facilitée par un professeur aussi compétent et aussi désireux de se mettre à notre portée que l'éminent prédicateur de la Cathédrale. L'occasion nous est fournie d'apprendre des choses infiniment utiles sur notre religion, sans trop d'effort de notre part. Nous avons le devoir de nous renseigner sur le bien-fondé de l'enseignement de l'Eglise. En nous fixant sur la haute valeur morale et intellectuelle de notre religion, sur son histoire, son influence, sa portée et ses grandes directives, nous ne pouvons que devenir de meilleurs Chrétiens et des êtres plus utiles à la société dans laquelle nous évoluons. Ce n'est pas tout de marmoter des prières ou de faire des litanies sans fin, il faut en connaître la raison d'être et l'esprit qui les a édictées. On les dira par la suite avec infiniment plus de ferveur et on en obtiendra des résultats bien plus efficaces.

Nous vivons à une époque de grandes découvertes scientifiques et de travaux intellectuels d'envergure considérable. On fait appel constamment à nos facultés mentales et à notre sens moral. Soyons donc en mesure de raisonner avec nos adversaires sur le terrain de la religion avec la même aptitude et la même logique que nous apporterions à la défense ou à la discussion de questions purement terrestres.

Le Père Hoffet explique le dogme et les principes fondamentaux de l'Eglise Catholique de façon très lucide et avec une logique qui ne peut échapper à ceux qui l'écoutent et qui veulent bien raisonner impartialement. Son sermon de dimanche dernier, sur le "Rite du Pardon," est un exposé remarquable de ce que nous appelons communément "la Confession," et qui est un sacrement dont le caractère juridique nous a été expliqué de façon magistrale par l'éminent prédicateur de la Cathédrale. Il est certain que peu de personnes avaient envisagé la Confession au point de vue développé tout spécialement par le Père Hoffet. Comme nous l'a très judicieusement fait remarquer le Prédicateur, la Confession est une comparution devant un tribunal constitué par le Christ lui-même, dont le juge est son ministre, revêtu de tous les pouvoirs d'un magistrat spirituel et ayant un caractère essentiellement divin dans l'exercice de ses fonctions. Avec un esprit analytique dont il sait se servir à merveille, le Père Hoffet nous a fait faire toutes les étapes de la Confession, en nous expliquant chaque acte et chaque geste du rite, sa signification et sa raison d'être, jusqu'au moment où la sentence est prononcée à la suite de l'aveu. Il nous a fait ressortir de vivante façon la différence entre la justice Divine et celle de ce monde. L'une est tempérée par la bonté et la miséricorde, l'autre est inexorable et châtie. Des lèvres du juge temporel tombe un arrêt qui punit et qui fait souffrir. De celles du Ministre de Dieu au tribunal de la Confession tombent



JACQUES THIBAUD

Le violoniste virtuose français, Jacques Thibaud, donnera un concert à l'Athénaeum samedi soir, le 19 mars, sous les auspices de la Société Philharmonique de la Nouvelle-Orléans. Il sera accompagné par Harold Bauer, pianiste de la plus haute estime. M. Bauer est Anglais, mais fit la plupart de ses études à Paris; on le considère partout où il a joué comme un artiste de grand talent.

M. Jacques Thibaud fit ses études au Conservatoire de musique de Paris et remporta un premier prix. Il fut entendu par Edouard Colonne, grand chef d'orchestre français, et fit ses débuts sous la tutelle de celui-ci. Il devint bien vite populaire et joua cinquante-trois fois dans une seule saison avec l'orchestre Colonne. Il vint aux Etats-Unis pour la première fois en 1903 et ensuite en 1913. Il devait faire une tournée en 1914, mais celle-ci fut empêchée par la guerre. M. Thibaud fit son service dans l'armée française et fut grièvement blessé. On le dit sans rival parmi les violonistes français.

GRAND SUCCÈS D'UNE OEUVRE CHARITABLE

Tous les citoyens de la ville font de grands efforts pour aider les veuves et orphelins des pompiers qui ont si noblement sacrifiés leurs vies la semaine dernière à l'incendie de l'avenue Jackson, où les pompiers suivants furent tués: Le lieutenant Peter Conrvey, James McDonald, Jesseford Van Kuren et Charles Whitley.

Plus d'un millier de dames et de jeunes demoiselles et fillettes parcourraient les rues de la ville, visitant tous les grands établissements, hôtels, restaurants et places d'amusements, faisant la quête pour le bénéfice des veuves et orphelins des victimes de cet incendie.

Les dames et messieurs en charge de ce mouvement sont beaucoup encouragés par l'entrain manifesté le premier jour, et espèrent réaliser une somme suffisante pour mettre à l'abri du besoin les malheureuses victimes de cet incendie.

des paroles de miséricorde et de pardon. L'une est une sentence qui vous glace d'effroi, l'autre au contraire, tout en faisant ressortir l'énormité de l'offense et le mal qu'elle a produit, vous libère, vous relève et vous reconforte.

La thèse juridique soutenue par le Père Hoffet dimanche dernier, tout en offrant un intérêt tout spécial à ceux qui s'occupent de jurisprudence, pouvait être comprise par tous ses auditeurs. Le sermon du Père Hoffet sur la Confession a jeté une nouvelle lumière sur un rite et un sacrement dont le caractère a été si souvent discuté et fréquemment mal interprété.

Les esprits les plus développés et les plus avertis ne peuvent que gagner à aller entendre le Père Hoffet, dont les thèses se soutiennent, se défendent et prennent un relief de haute vérité dans la bouche de ce missionnaire éclairé et érudit.

UN CROYANT.

CASTELNAU, MARECHAL

Que les généraux Fayolle, Franèhet d'Espèrey et Lyautey méritent le bâton de maréchal de France, nul ne le niera, nul n'en discutera même: sur des terrains divers, dans des circonstances qui ont mis en valeur leurs très grands talents, ils ont bien mérité de la patrie.

Mais qu'une promotion de maréchaux puisse être bornée à leurs trois noms, aucun Français ne l'admettra.

Il y a Castelnaud.

Il y a Gouraud, il y a Mangin, désignés par la voix populaire autant que par l'éclat de leurs services.

Et encore n'est-on pas injuste envers Pau, le glorieux mutilé? envers Debeney, qui, fin mars 1918, bouche la trouée de Montdidier? envers Maistre? envers de Langle? envers Humbert? envers Nivelle?

La France n'admettrait pas que l'on s'en tienne aux trois promus d'hier, si éclatants que soient leurs titres. Elle éprouverait douloureusement le sentiment que cette guerre faite pour la justice se termine par la plus monstrueuse injustice envers les bons ouvriers de la victoire.

Cette injustice est particulièrement flagrante à l'endroit du général de Castelnaud.

Depuis deux années, où qu'il paraisse, le défenseur du Grand-Couronné, le sauveur de Verdun, l'organisateur de la Somme, le commandant en chef de

l'armée de Lorraine, est salué de la même acclamation? "Castelnaud, maréchal!" La foule le veut, le réclame, l'exige. Elle sait tous les services rendus par cet admirable homme de guerre. M. Briand les connaît aussi, et comment la clairvoyance de l'homme d'Etat s'allia toujours en Castelnaud à la science du soldat et du chef d'état-major général.

La foule sait aussi que jamais général ne fut plus ménager du sang de ses soldats, plus soucieux de leur bien-être.

Elle connaît la mort de ses fils et elle en est émue. Elle s'incarne en ce chef-type de la famille française, courageuse jusqu'à l'héroïsme, fière et modeste tout ensemble, riche d'honneur et d'enfants. ... L'élévation de Castelnaud au maréchalat, ce serait la glorification non d'un homme mais du soldat de France...

Hélas! les jalousies veillent, les sectarismes essent... Honteux pourtant de leur vilain geste, les coupables insinuent qu'ils sont fort empêchés parce que Castelnaud est député, président de la Commission de l'armée... Les hypocrites! les lâches!

Attribuer une distinction, une promotion de grade à un député... mais cela se fait couramment depuis 1914. Point ne serait besoin de chercher beaucoup pour trouver nombre de croix de guerre et de rubans rouges, à l'attribution desquels les services politiques ont plus contribué que ceux du champ de bataille...

D'ailleurs la loi est là. Dans son article 7, paragraphe 2, la loi organique du 30 novembre 1875 spécifie que les officiers maintenus dans la première section comme ayant commandé en chef devant l'ennemi peuvent faire partie de la Chambre des députés, s'ils ont cessé d'être employés activement. C'est le cas du général de Castelnaud; ce serait demain le cas du maréchal de Castelnaud...

JOSEPH DENAIS.

On Demande

ON DEMANDE une cuisinière française; doit être compétente, pour prendre une place à la campagne sur l'autre rive de la rivière. Pour aller au nord. Téléphonez Algiers 69, ou écrivez à Mme J. C. Rathbone, Harvey, Ene, pour tout renseignements.

ON DEMANDE une jeune fille blanche comme femme de chambre pour dame. On préfère une française. Bons gages. Téléphonez Jackson 76.

NECROLOGIE

Mort du commandant R.-L. Fortier, O. S. D.

Annapolis—Le commandant naval Richard Loftus Fortier, de la marine royale et décoré de l'Ordre du Service Distingué, fils de M. L. M. Fortier, de cette ville, est mort le 5 mars 1921. Il était né en 1882 et servit dans la marine anglaise pendant la guerre. Il commandait une flotille de balayeurs de mines dans la mer du Nord. Il revint à Annapolis le 1er décembre 1920. Il a succombé à la paralysie.

M. Laurent Dumestre, un natif de France et résident de la Nouvelle-Orléans depuis 63 ans, est mort samedi dernier, le 12 mars 1921, à l'âge de 86 ans et 11 mois.

M. Frederick M. Cook, époux de Mary Ella Stephens, est mort à Freeport, Texas, vendredi, 11 mars 1921, à l'âge de 83 ans. Il était natif de la Nouvelle-Orléans.

Mme Ann M. Stone, veuve de feu Simeon Belden, ancien avocat général de l'Etat et un des promins avocats de la ville, est morte vendredi, le 11 mars, 1921.

LES BRASSERIES VONT FAIRE DE LA VÉRITABLE BIÈRE

D'après une décision de l'Attorney General Palmer, publiée par le bureau du revenu intérieur, le gouvernement est sans autorité pour défendre ou restreindre la fabrication ou la vente des boissons alcooliques, vins ou bières, pour des usages autres que ceux de la boisson.

La décision, une des plus importantes en ce qui concerne la question de la prohibition, déclare expressément qu'il ne doit y avoir aucune restriction à l'usage des boissons alcooliques pour des usages autres que ceux de la boisson, exceptée celle prescrite par le Congrès et qui limite la vente des boissons alcooliques à une pinte par dix jours.

La question de la restriction, dit la décision, est ainsi laissée à la bonne foi du médecin.

M. Palmer a aussi déclaré que le gouvernement était sans autorité pour limiter le nombre des permis pour la fabrication ou la vente dans un Etat ou une localité quelconque.

"Je ne puis pas croire, a-t-il dit, qu'on avait l'intention de donner aux fonctionnaires le droit de dire qu'un pharmacien de bonne réputation dans une ville qui ait un permis alors qu'un autre pharmacien aussi de bonne réputation ne l'aurait pas."

Quant à la vente en gros pour des usages autres que la boisson, M. Palmer a dit:

"Somme toute, je suis d'avis qu'il n'y a aucune autorité pour limiter le nombre des permis, soit pour une seule localité, soit pour le pays tout entier, parce que le commissaire de la prohibition ou le secrétaire du Trésor pourraient penser qu'un plus grand nombre de permis ne sont pas nécessaires."

Le commissaire Williams a dit aujourd'hui que les fonctionnaires du revenu intérieur examinent la question de supprimer l'interdiction qui empêchait de sortir les boissons alcooliques des entrepôts. Cette interdiction avait été imposée en décembre dernier pour permettre aux marchands en gros de disposer de leurs stocks, et M. Williams a dit qu'il croyait que le but de l'interdiction avait été accompli.

LE CANAL INDUSTRIEL

La grande écluse du Canal Industriel, qui est presque complétée, sera dédiée le 2 du mois de mai, mais c'est seulement qu'au mois d'octobre prochain que le travail sur le canal sera complètement achevé.